

Compte rendu de la séance du mardi 30 janvier 2018

Présents : André ROUX, Bernard CREISSENT, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Marie-Thérèse CHAPELLE, José LOUREIRO, Serge LAPIERRE, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Anne-Marie CAMPREDON, Régis JULIEN, Joséphine ROBERT, Christophe DONNET

Absents ayant donné procuration : Roseline PRADEILLES à Karine PASTRE, Gilles DUSSART à José LOUREIRO, Catherine DUBOST à Gisèle BOUTIN.

Secrétaire de la séance : José LOUREIRO

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2017.

Approuvé à l'unanimité.

2) Mise en place du RIFSEEP

Suite à l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion, M. le Maire propose de mettre en place le RIFSEEP à compter du 1er février 2018 pour les agents titulaires et stagiaires de la collectivité.

Ce régime indemnitaire remplace les différentes primes que les agents avaient jusqu'à présent, il n'a aucune incidence budgétaire.

Vote 16 voix POUR

3) Convention avec le Centre de Gestion pour le service Médecine de Prévention

La convention signée avec le Centre de Gestion est arrivée à son terme le 31/12/2017. M. le Maire propose de renouveler cette convention pour 4 ans.

Le coût annuel pour une collectivité de 6 à 9 agents est de 895 €

Vote 16 voix POUR.

4) Frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2017-2018

Après avoir calculé le coût moyen annuel de scolarisation d'un élève, le Conseil Municipal fixe à 1245 € par an et par enfant. C'est la contribution financière au titre de l'année scolaire 2017/2018 que les communes de résidence devront verser à la commune de Bédouès-Cocurès pour la scolarisation d'enfants dans son école élémentaire.

Vote 16 voix POUR.

5) Biens sans maître ou en état manifeste d'abandon

M. le Maire rappelle l'historique de ce dossier qui dure depuis 1999. La famille FOURETS de la Gardette souhaite acquérir les parcelles A 1341 et 1342, qui appartiennent à des sociétés exploitant des mines dans le passé, et la parcelle 1346 appartenant à la commune.

M. le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge ce dossier à deux conditions :

- ce dossier ne doit engendrer aucun frais pour la commune (les frais administratifs devant être au minimum couverts par la vente des parcelles)

- la continuité du chemin de l'ancienne draille avec le chemin permettant d'accéder au relais devra être assurée.

C'est un dossier assez complexe puisqu'il faut, outre cette délibération autorisant le maire à lancer cette procédure, une enquête attestant que les biens peuvent être considérés sans maître ou en état manifeste d'abandon.

Serge Lapierre demande que la commune se renseigne, en terme de législation, pour savoir si ces terrains miniers ne doivent pas être auparavant dépollués.

M. le Maire indique qu'il confie le suivi de ce dossier à C.Donnet.

Christophe Donnet demande à rajouter l'article L.1123-3 dans la délibération.

Vote 15 voix POUR et 1 ABSTENTION

7) Monument aux morts de Cocurès

M. le Maire fait part au conseil du projet de déplacer le monument aux morts de Cocurès. M. le Maire montre des photos de l'emplacement actuel et du site proposé, dans le jardin public à droite de l'église.

Vote 16 voix POUR.

8) Chapelle St Saturnin

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en partenariat avec l'Association « Les Compagnons de la Tour », il envisage l'option de faire inscrire la Chapelle Saint Saturnin aux Monuments Historiques.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer la procédure d'une demande préalable d'inscription au titre des monuments historiques de la chapelle St Saturnin au regard de ses peintures intérieures, de ses vitraux et de son horloge, dans la mesure où le périmètre protégé aux abords du monument soit restreint et limité aux parties les plus intéressantes du village.

Vote 16 voix POUR

9) Maison AGRINIER- Bédouès

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est propriétaire de 50% du bâtiment. Suite au décès de Mme Agrinier, sa fille envisage de mettre en vente la partie qui lui appartient. M. le Maire a demandé à une agence immobilière d'estimer le coût de ce bâtiment. Il souhaite demander conseil à un architecte et à Mme DARNAS, responsable Patrimoine du Conseil départemental. L'objectif est de démolir tout ou partie de ce bâtiment afin de mettre en valeur la chapelle St Saturnin, et de préserver les peintures murales qui souffrent de l'humidité du mur mitoyen.

M. le Maire ne souhaite pas porter ce dossier tout seul, il demande la création d'une commission. Christophe Nourry, Christophe Donnet, Bernard Creissent, José Loureiro, Marie-Thérèse Chapelle, Karine Pastre et André Roux feront partie de cette commission.

10) Marché Public- Logement Foyer Rural Avenant n°1- Lot n°1

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le marché public du logement Foyer Rural, l'architecte a oublié dans son bordereau de prendre en compte un mur. Le montant s'élève à 1000,02 €HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant n°1 de 1000,02 €.

11) Convention d'application de la charte du PNC

M. le Maire fait lecture au conseil municipal de la convention d'application de la mise en œuvre des objectifs et des orientations de la charte du Parc National des Cévennes pour la commune. Les actions principales au titre cette charte 2017- 2020 sont :

- Avoir un élu référent
- Avoir une réglementation sur la publicité
- Modernisation de l'éclairage public
- Education Environnement Scolaire

- Valorisation des villages

Vote : 13 voix POUR et 3 CONTRE

12) Parc National des Cévennes : Label du ciel étoilé - Pour une nuit préservée en Cévennes

M. le Maire fait lecture au conseil municipal de l'arrêté du Parc National des Cévennes sur "une nuit préservée en Cévennes"

Après discussion le Conseil Municipal décide d'engager la commune dans une démarche d'amélioration de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturne et du ciel étoilé en Cévennes

Vote : 13 voix POUR et 3 CONTRE

13) DICRIM

Présentation de ce document par Christophe Donnet. Ce document recense tous les risques majeurs de la commune et rappelle les consignes de sécurité.

Ce document sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres et mis sur le site de la mairie.

En parallèle, le plan communal de sauvegarde est élaboré.

14) Point sur la Communauté de Communes : Karine PASTRE

15) Questions diverses

- Réclamations :
- Lecture du courrier du « collectif de la Place de Cocurès »
- Courrier sur les problèmes de circulation sur la route de la Baume
- Courrier relatif à l'assainissement non collectif (SPANC) au hameau de Rampon.

Le courrier concernant la place de Cocurès, reçu ce jour, sera traité lors du prochain conseil.

- Document Unique : présentation par Karine Pastre suite à une réunion avec le Centre de Gestion. Le comité de pilotage pour l'élaboration de ce document est constitué de Karine Pastre, Elu référent, Sandrine Clément, secrétaire et Grégory Breysse, Assistant de Prévention.

M. le Maire fait un tour de table pour connaître l'avis des conseillers sur la possibilité de faire les conseils dans la salle communale de Cocurès. L'avis des conseillers est globalement positif. Un dépôt légal à la Sous-Préfecture va être envoyé pour que les réunions de conseil aient lieu dans la salle communale de Cocurès.

M. le Maire informe que le règlement alcool du Centre de Gestion sera mis en place dans la commune.

Marie-Thérèse Chapelle indique que l'information sur la qualité de l'eau potable de Cocurès (vieux village et la Gardette) n'a pas été distribuée à tout le monde.

Séance levée à 22h40

Vu le Maire

Vu le secrétaire